

Période de vidange des fosses septiques Propriétaires, préparez-vous!

Magog, le 3 mai 2023 – Nous désirons aviser les propriétaires de fosses septiques que la période de vidange offerte par la Ville de Magog aura lieu entre la mi-mai et le début du mois de novembre. Si votre propriété est concernée, vous recevrez un carton d'information vous avisant de la semaine prévue de l'opération de vidange. Pour savoir si votre fosse sera vidangée en 2023, consultez notre outil de recherche : ville.magog.qc.ca/fosse.

Précisons que les fosses septiques résidentielles et commerciales de 2 000 gallons et moins sont vidangées tous les deux ans par la Ville de Magog.

Propriétaires, préparez-vous!

Au plus tard le dimanche précédent la semaine de la vidange, assurez-vous de :

- Déterrer un espace libre d'au moins 20 cm (6 pouces) autour de chaque couvercle;
- Retirer les planches, les plaques ou tout autre objet couvrant les couvercles;
- Relocaliser les obstacles limitant l'accès à votre cour ou à votre installation septique (ex. : mobilier, véhicules, etc.).



IMPORTANT! Si votre propriété est munie d'une barrière ou d'une clôture, il est de votre responsabilité de la laisser déverrouillée lors de la semaine prévue pour la vidange ou de nous contacter afin de permettre l'accès à l'entrepreneur.

L'inaccessibilité des couvercles de la fosse au moment de la vidange pourrait occasionner des frais pour les propriétaires.

Plus d'information :

ville.magog.qc.ca/fosse | gomagog.com | 819 843-3333

